



Demande de réinspection d'un échantillon soumis

À remplir par le client				
Lieu de l'inspection initiale :			Date :	
Date de l'inspection initiale :	Certificat délivré :		Numéro du certificat :	
	<input type="checkbox"/> I-7 <input type="checkbox"/> I-126 <input type="checkbox"/> I-135 <input type="checkbox"/> I-141			
Identification de l'échantillon :				
Nom et adresse du demandeur :			Nom et adresse du producteur :	
Numéro de téléphone du demandeur :				
Adresse de courriel du demandeur :				
Grade initial attribué :				
Type de réinspection : (Choisir tout élément exigé.)	<input type="checkbox"/> Grade (<i>REX</i>)	<input type="checkbox"/> Impuretés (<i>REM</i>)	<input type="checkbox"/> Protéines	<input type="checkbox"/> Teneur en eau (<i>RETEST</i>)

Envoyer la demande par courriel, à cgcreinspection@grainscanada.gc.ca,
ou par télécopieur, au 204-983-7550.

À remplir par la Commission canadienne des grains		
Examen par l'inspecteur en chef (EIC)		Numéro du fichier :
Date :		
Grade attribué par l'inspecteur en chef :		
<input type="checkbox"/> Grade maintenu		<input type="checkbox"/> Grade non maintenu
Frais exigés pour l'EIC		Code de droit 3600
Réinspection visant un grade attribué par la CCG : Si le grade est maintenu, des frais de réinspection s'appliquent.		